

VILLE DE LONGUENESSE



PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE  
DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024  
POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LE BUDGET ANNEXE

Sommaire :

*I. Le cadre général du compte administratif et du CFU*

*II. La section de fonctionnement du budget principal*

*III. La section d'investissement du budget principal*

*IV. Le résultat des deux sections du budget principal*

*V. L'existence d'un budget annexe Cimetière*

*VI. Les ratios*

*Annexe : extrait du CGCT*

**I. Le cadre général du compte administratif et du CFU**

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues par le conseil municipal.

L'exécution de ce budget donne lieu l'année suivante à la présentation d'un compte financier unique qui est lui aussi soumis à l'approbation des élus municipaux.

Temps fort de la vie d'une commune, le compte financier unique traduit les réalisations menées par la collectivité dans le cadre de ses politiques publiques, tant en fonctionnement qu'en investissement. Il donne ainsi des indications sur sa santé financière et sa capacité à financer des investissements futurs.

L'arrêté des comptes de la commune est constitué par le vote du conseil municipal sur le compte financier unique présenté par le maire.

Le vote du conseil municipal arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Le compte financier unique est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption.

La Ville de Longuenesse s'est portée candidate à l'expérimentation du CFU conformément à l'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021. La convention relative à cette expérimentation a été approuvée par le conseil municipal en date du 11 avril 2023.

Pendant la période de l'expérimentation, le CFU se substituera au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Le CFU, à vocation à devenir, à compter de 2026, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens conformément à la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances initiale (LFI) pour 2024.

## **II. La section de fonctionnement du budget principal**

**NB : Les montants présentés sont exprimés en euros TTC (toutes charges comprises).**

<i>FONCTIONNEMENT</i>	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
DEPENSES	8 853 946,72 €	9 819 796,15 €	9 884 870,39 €
RECETTES	11 272 627,40 €	11 735 887,07 €	11 803 356,63 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT	<b>2 418 680,68 €</b>	<b>1 916 090,92 €</b>	<b>1 918 486,24 €</b>

Le compte administratif 2024 présente un excédent de la section de fonctionnement de 1 918 486,24 €, ce qui compte tenu d'un report d'excédent cumulé de 1 216 558,41 € donne un excédent total de fonctionnement de **3 135 044,65 €**.

## A – Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 9 884 870,39 €, soit – 2 827 129,61 € par rapport aux crédits ouverts au BP 2024 de 12 712 000 €. Toutefois, le montant du virement à la section d'investissement s'élève à 2 000 000 €. Ce montant n'a pas été mandaté sur l'exercice 2024 mais capitalisé pour investir sur l'exercice 2025.

Par rapport au CA 2023, les dépenses de fonctionnement ont légèrement augmenté de 65 074,24 € (soit + 0,66 %).

Ce total intègre les opérations d'ordre de transfert entre les deux sections de fonctionnement et d'investissement (chapitre 042) pour un montant de 842 086,17 €.

Hors ce chapitre, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 9 042 784,22 €, contre 8 932 498,59 € au CA 2023, soit une augmentation de + 1,23 %.

	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	EVOLUTION
011 Charges à caractère général	1 990 088,42 €	2 395 547,85 €	2 285 141,02 €	-4,61%
012 Charges de Personnel et frais assimilés	4 868 934,99 €	5 083 711,15 €	5 259 035,04 €	3,45%
65 Autres charges de gestion courante	1 170 511,80 €	1 224 004,06 €	1 302 773,01 €	6,44%
66 Charges Financières	155 842,05 €	152 137,88 €	128 490,30 €	-15,54%
67 Charges exceptionnelles / spécifiques	3 106,40 €	233,25 €	40 106,00 €	17094,43%
68 Dotation aux amortissements et aux provisions	665 463,06 €	964 161,96 €	869 325,02 €	-9,84%
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 853 946,72 €</b>	<b>9 819 796,15 €</b>	<b>9 884 870,39 €</b>	<b>0,66%</b>

Les dépenses de fonctionnement sont en légère hausse en 2024 (+0,66%).

Entre 2023 et 2024, les charges à caractère général ont légèrement diminué (-4,6% soit un peu plus de 110 000 €).

Nonobstant une prévision budgétaire 2024 plus importante que celle de 2023 compte tenu notamment de l'effet d'une année pleine pour la restauration scolaire et de l'augmentation conséquente des tarifs du gaz (multiplié par 2,07 en moyenne) malgré l'adhésion de la commune à un marché groupé coordonné par la fédération départementale de l'énergie du Pas-de-Calais, le total des dépenses relevant du chapitre 011 « Charges à caractère général » de l'exercice 2024 a été inférieur à celui de 2023.

La principale explication est une diminution des dépenses d'entretien de voirie pour un montant de plus de 211 200 € (article 615231) au détriment de la section d'investissement.

Toutefois, nous pouvons également souligner une hausse globale de plus de 126 100 € pour les dépenses d'énergie (article 60612) pour les raisons reprises ci-dessus, une diminution de plus de 93 400 € des dépenses imputées à l'article 62876 compte tenu du fait qu'en 2023 deux années ont été comptabilisées pour le remboursement à la CAPSO de la participation à l'entretien des bouches d'égout pluviales, une augmentation de plus de 38 000 € des achats de denrées alimentaires qui se justifie par l'effet d'une année pleine de fonctionnement de la restauration scolaire (article 60623).

En ce qui concerne les autres charges de gestion courante (chapitre 65), celles-ci ont légèrement augmenté (+6,4% soit 78 770 €) du fait principalement de l'augmentation de la subvention communale versée au CCAS (+60 000 €).

Concernant le chapitre 012, l'augmentation tient compte, d'une part, de l'effet année pleine concernant l'intégration des agents de la restauration scolaire dans les effectifs communaux mais aussi d'autre part, de la revalorisation de 5 points d'indice pour chaque agent à compter de janvier 2024.

## B – Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 10 586 798,22 € (hors résultat reporté de l'exercice 2023 de 1 216 558,41 €), soit – 2 125 201,78 € par rapport aux crédits ouverts au BP 2024 de 12 712 000€. Elles augmentent de 501 378,64 € soit + 4,97 % par rapport au CA 2023.

Ce total intègre les opérations d'ordre de transfert entre les deux sections de fonctionnement et d'investissement (chapitre 042) pour un montant de 84 819,47 €.

Hors ce chapitre, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 11 718 537,16 €, contre 11 636 788,38 € au CA 2023, soit une diminution de 0,70 %.

	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	EVOLUTION
70 Produits des services, du domaine	389 172,12 €	447 110,90 €	573 716,19 €	28,32%
722 Travaux en régie	32 571,54 €	68 241,41 €	50 238,47 €	-26,38%
73 Impôts et taxes	552 627,05 €	512 044,56 €	435 296,74 €	-14,99%
731 Fiscalité locale	4 875 964,82 €	5 121 595,98 €	5 232 110,02 €	2,16%
74 Dotations et participations	4 864 025,96 €	4 929 919,73 €	5 058 352,76 €	2,61%
75 Autres produits de gestion courante	356 815,96 €	261 745,70 €	302 758,38 €	15,67%
013 Atténuation de charges	159 458,92 €	109 010,35 €	69 707,89 €	-36,05%
76 Produits financiers	2 284,74 €	2 314,54 €	2 161,95 €	-6,59%
77 Produits exceptionnels	39 706,29 €	193 060,54 €	75 514,23 €	-60,89%
78 Reprises sur provisions		90 843,36 €	3 500,00 €	-96,15%
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>11 272 627,40 €</b>	<b>11 735 887,07 €</b>	<b>11 803 356,63 €</b>	<b>0,57%</b>

Les principales recettes de fonctionnement sont :

- la dotation globale de fonctionnement (parts forfaitaire et péréquation) : 1 885 872 € en baisse de 1 807 € par rapport à 2023,
- la dotation de solidarité urbaine : 2 889 285 €, en hausse de 101 176 € par rapport à la dotation 2023,
- les contributions directes : 4 724 752 € en augmentation de 168 968 € par rapport à 2023.

Le résultat de fonctionnement augmente légèrement de 0,13% entre 2023 et 2024 et s'établit à 1 918 486,24 €.

### **III. La section d'investissement du budget principal**

<i>INVESTISSEMENT</i>	CA 2022	CA 2023	CFU 2024
DEPENSES	2 908 199,00 €	3 721 898,97 €	4 208 920,46 €
RECETTES	7 665 932,26 €	8 487 481,90 €	9 094 578,06 €
<b>RESULTAT INVESTISSEMENT</b>	<b>4 757 733,26 €</b>	<b>4 765 582,93 €</b>	<b>4 885 657,60 €</b>

Le résultat d'exécution de 2024 de la section d'investissement fait apparaître un excédent de 4 885 657,60 € déterminé par la différence entre les recettes et des dépenses d'investissement.

Cependant, compte tenu des restes à réaliser de 219 325,01 € en recettes et 904 928,77 € en dépenses, le solde global d'exécution de la section d'investissement est de 4 200 053,84 € (ce qui constitue l'excédent total de financement de la section d'investissement).

**Rappel :**

Les restes à réaliser en dépenses sont des engagements juridiques données à des tiers qui découlent de la signature des marchés, de contrats ou de conventions et qui n'ont pas encore fait l'objet d'un mandatement sur l'exercice (n) ,

Les restes à réaliser en recettes sont des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes (justifiées par des arrêtés attributifs de subvention, des contrats d'emprunts...)

## A – Les dépenses d’investissement

Les dépenses d’investissement s’élèvent à 4 208 920,46 € et les restes à réaliser à 904 928,77 €, soit 2 311 079,54 € de crédits sans emploi par rapport aux crédits ouverts au BP 2024 de 6 520 000 €. Les réalisations donc hors restes à réaliser augmentent de 487 021,49 € par rapport au CA 2023, soit une augmentation de 13,09 %.

Ce total intègre les opérations d’ordre de transfert entre les deux sections de fonctionnement et d’investissement (chapitre 040) pour un montant de 84 819,47 € ainsi que les opérations patrimoniales (chapitre 041) pour un montant de 33 274,17 €.

Hors ces chapitres, les dépenses réelles d’investissement sans tenir compte des restes à réaliser s’élèvent à 4 090 826,82 € contre 3 493 507,15 € au CA 2023, soit une hausse de 17,10 %.

	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	EVOLUTION
13 Subventions d'investissement		24 215,61 €		-100,00%
16 Emprunts et dettes assimilées	592 000,00 €	735 590,44 €	740 832,54 €	0,71%
20 Immobilisations incorporelles	269 640,13 €	107 330,78 €	286 381,48 €	166,82%
204 Subventions d'équipement versées	5 937,00 €	64 270,00 €	36 135,00 €	-43,78%
21 Immobilisations corporelles	1 235 069,63 €	1 701 291,07 €	2 237 282,40 €	31,50%
23 Immobilisations en cours	553 219,77 €	860 809,25 €	790 195,40 €	-8,20%
27638 – Autres établissements publics	150 000,00 €			
040 Opération d'ordre (trx régie + quote part subv)	65 910,22 €	99 098,69 €	84 819,47 €	-14,41%
041 Opérations d'ordre (patrimoniales)	36 422,25 €	129 293,13 €	33 274,17 €	-74,26%
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 908 199,00 €</b>	<b>3 721 898,97 €</b>	<b>4 208 920,46 €</b>	<b>13,09%</b>

Les principales dépenses d'équipements pour 2024 ont porté sur :

<b>LIBELLE DU COMPTE</b>	<b>OBJET</b>	<b>MONTANT</b>
<b>Frais d'études</b>		
	Mission contrôle technique mise en accessibilité ADAP des ERP	5 184,00
<b>Concessions et droits similaires</b>		
	1er acompte de la refonte du site internet de la Ville	5 895,36
	Réalisation d'une vidéo pour le site internet	2 824,32
<b>Bâtiments et installations</b>		
	Participation financière dans le cadre des travaux attractivité et accessibilité des commerces	4 000,00
<b>Attributions compensation investissement</b>		
	Attribution compensation négative investissement	32 135,00
<b>Autres agencements et aménagements</b>		
	Mise en place aire de jeux sur la commune	119 940,00
	Remise en état city stade	11 380,80
<b>Bâtiments publics</b>		
	Remplacement système alarme intrusion Hôtel de Ville et extension	10 920,00
	Confection et pose d'un portail manuel au cimetière	8 370,00
	Acquisition et pose abris vélos	77 194,50
	Peinture isolante pour réfection groupe scolaire Verlaine	28 692,17
	Rénovation revêtements de sols groupe scolaire G. Sand tranche 1	29 800,90
	Préau pour l'école G. Sand	19 152,00
	Installations supplémentaires de contrôle d'accès écoles	10 008,00
	Réfection peinture classes pour école G. Sand	14 487,76
	Remplacement éclairage salle tennis de table Léo Lagrange	21 588,10
	Remplacement éclairage salle de sports Chartreux	27 423,47
	Entretien chalet Morbier	19 368,72
	Fourniture et pose rideau métallique au centre social	4 698,96

<b>Réseaux de voirie</b>		
	Interventions ponctuelles en voirie et réseaux - Réfection de la rue Maryse Bastié	50 612,10
	Interventions ponctuelles en voirie et réseaux - Réfection Avenue G. Guynemer	123 275,70
	Interventions ponctuelles en voirie et réseaux - Réfection Avenue G. Courbet	115 626,90
	Signalisation liaisons cyclables Rimbaud	5 347,51
	Travaux de signalisation horizontale sur les voiries communales 2024	15 334,06
	Interventions ponctuelles en voirie et réseaux - Réfection de la rue Brueghel	96 504,90
	Travaux de signalisation horizontale sur les voiries communales 2024 - 2ème partie	12 451,94
	Signalisation liaisons cyclables Courbet	3 442,50
	Signalisation liaisons cyclables Rembrandt	4 584,60
<b>Installations de voirie</b>		
	Barrières de police pour le service voirie	4 998,00
	Mobiliers urbains comprenant bancs et corbeilles	60 252,60
<b>Réseaux d'assainissement</b>		
	Installation système de surveillance et pilotage des réseaux d'eau potable 2024	23 106,00
<b>Réseaux d'électrification</b>		
	Installations projecteurs supplémentaires terrain d'entraînement stade JMB	19 002,41
<b>Autres réseaux</b>		
	Renforcement réseau poteaux incendie	16 614,40
<b>Autre matériel technique</b>		
	Acquisition illuminations de fin d'année	12 452,88
	Pose d'une cuve à eau avec surpresseur pour salle de sports des Chartreux	21 076,80
	Acquisition de matériel pour le service espaces verts	29 124,00
	Acquisition d'un broyeur pour le service espaces verts	32 804,15
<b>Autres matériels de transport</b>		
	Acquisition Opel Movano pour le service peinture	17 139,24
	2 vélos électriques pour le service Police municipale	4 330,46
	Acquisition tondeuse multifonctions à ramassage centralisé pour le stade des Chartreux	58 020,00

<b>Autres matériels de bureau et mobiliers</b>		
	Bancs pliants pour événements divers	4 995,60
	Mobilier pour chalet de morbier	6 599,58
<b>Autres</b>		
	Acquisition d'une nouvelle sonorisation pour la salle des fêtes	11 365,40
	Tentes pliantes pour manifestations diverses	10 557,84
	Système de vidéoprojection salle des fêtes	7 766,21
	Système de vidéoprojection salle du conseil municipal	16 366,73
	Films anti uv et stores pour la médiathèque	7 168,82
<b>Agencements et aménagements terrains</b>		
	Pumptrack pour installation aire de jeux rue Brueghel	40 719,60
<b>Constructions</b>		
	Trx rénov. toitures multi support étanchéité et bardage - Etanchéité chéneau salle des fêtes	22 078,88
	Travaux réfection toiture - 1er acompte école G. Sand	90 917,34
	Exploitation des installations de chauffage ventilation production d'eau chaude sanitaire et traitement des eaux bâtiments communaux	21 103,33
<b>Installations, mat. et outillage techniques</b>		
	Rénovation de l'éclairage public	206 534,92
<b>RESTES A REALISER DEPENSES DES ANNEES ANTERIEURES</b>		
<b>Frais d'études</b>		
	Marché de maîtrise d'œuvre et suivi d'exécution de l'ADAP	20 028,97
	Etude de faisabilité pour la construction d'un centre technique communal route de Wisques	4 320,00
	Etude de faisabilité géothermique pour le projet de complexe sportif	9 744,00
	Mission assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de complexe sportif	7 312,50
	Marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de complexe sportif	175 589,52
	Diagnostic structure pour le projet de complexe sportif	9 072,00
	Etude sur plan d'aménagement espace boisé communal	11 394,60
	Réfection de l'éclairage public sur un plan triennal	8 508,00

<b>Concessions et droits similaires</b>	Logiciel de gestion scolaire et périscolaire avec portail famille	15 286,08
<b>Installations générales</b>	Déploiement de prises RJ45 pour la connexion informatique mat. Blériot	15 225,88
	Déploiement de prises RJ45 pour la connexion informatique écoles primaires	84 636,82
	Remplacement des sols dans le complexe sportif des Bruyères	145 110,00
<b>Installations, matér., outillage techniques</b>	Travaux de signalisation horizontales sur les voiries communales 2023	27 322,30
	Renouvellement de la couche de roulement avenue L. Blum	187 536,88
	Bancs en béton pour parc Médiathèque	6 134,85
<b>Installations de voirie</b>	Feux tricolores pour rues Salengro - curie (achat de matériel)	13 608,00
	Feux tricolores pour rues Salengro - curie (pose)	7 382,78
	Remplacement feux tricolores rues camus - Clémenceau	7 003,57
<b>Réseaux d'électrification</b>	Dépose et pose de 16 projecteurs stade des Chartreux	37 735,16
	Pose nouveau projecteur stade JMB	5 065,27
<b>Autres matériels de transport</b>	Véhicule utilitaire léger électrique pour les services techniques	25 867,28
	Autocar IVECO bus Crossway pop	211 744,91
	Véhicule utilitaire avec benne pour le service Espaces Verts	39 624,18
	Tondeuse auto-portée pour le service Espaces Verts	32 400,00
<b>Matériel informatique scolaire</b>	Ordinateurs portables pour l'école Blériot	3 118,80
	Ordinateurs portables pour l'école Sand	3 353,60
	Tableau numérique interactif et imprimante pour l'école L. Blum	6 172,80
<b>Autres matériels de bureau et mobiliers</b>	Bancs de vestiaire + table pliante et chaise pour vestiaire stade JMB	5 751,00
<b>Autres</b>	Système de projection avec écran motorisé pour la salle de réunion 3è étage	7 853,88
<b>Constructions</b>	Travaux maintenance & réhabilitation menuiseries Hôtel de Ville	9 348,73
	Travaux de maintenance et réhabilitation de menuiseries salle des fêtes	187 683,42
	Fourn.et pose menuiseries Maison des Associations – Tranche optionnelle 1	4 064,11
	Réhabilitation énergétique du groupe scolaire Léon Blum	151 927,46
	Fourniture et pose menuiseries Centre Culturel Lamartine – Tranche optionnelle 2	34 773,24
	Travaux de maintenance et réhabilitation de menuiseries Eglise St Quentin	12 704,03
	Travaux de maintenance et réhabilitation de menuiseries Club House Chartreux	7 416,34

Le remboursement du capital de la dette a représenté 740 362,54 € en 2024.

## B – Les recettes d’investissement

Les recettes d’investissement s’élèvent à 4 328 995,13 € (sans tenir compte de l'excédent) et les restes à réaliser à 219 325,01 €, soit 6 851 004,87 € de crédits sans emploi par rapport aux crédits ouverts au BP 2024 de 11 180 000 €. Elles augmentent de 599 246,49 € par rapport au CA 2023, soit une augmentation de 16,07 %.

Ce total intègre les opérations d’ordre de transfert entre les deux sections de fonctionnement et d’investissement (chapitre 040) pour un montant de 882 186,17 € ainsi que les opérations patrimoniales (chapitre 041) pour un montant de 33 274,17 €.

Hors ces chapitres, les recettes réelles d’investissement sans tenir compte des restes à réaliser s’élèvent à 3 413 534,79 € contre 3 729 748,64 € au CA 2023, soit une baisse de 8,48 %.

	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	EVOLUTION
10222 FCTVA	571 534,35 €	295 898,59 €	414 655,83 €	40,13%
10226 Taxe aménagement	23 079,43 €	23 387,00 €	56 484,97 €	141,52%
1068 Excédent de fonctionnement capitalisés	2 400 000,00 €	2 100 000,00 €	2 350 000,00 €	11,90%
13 Subventions d'investissement	544 032,82 €	274 166,96 €	571 899,91 €	108,60%
16 Emprunts et cautionnements	2 002 030,00 €	630,00 €	510,00 €	-19,05%
21 Immobilisations corporelles	99,00 €		0,00 €	#DIV/0!
23 Immobilisations en cours		325,40 €	1 234,08 €	279,25%
27 Autres immobilisations financières		18 750,00 €	18 750,00 €	0,00%
Opérations d'ordres (amortissement, cession) (040)	649 657,46 €	887 297,56 €	882 186,17 €	-0,58%
Opérations d'ordres (patrimoniales) (041)	36 422,25 €	129 293,13 €	33 274,17 €	-74,26%
Excédent investissement	1 439 076,95 €	4 757 733,26 €	4 765 582,93 €	0,16%
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>7 665 932,26 €</b>	<b>8 487 481,90 €</b>	<b>9 094 578,06 €</b>	<b>7,15%</b>

Les principales recettes d'investissement en 2024 sont l'excédent de fonctionnement capitalisé en 2023 de 2,35 M€, l'opération d'ordre d'amortissement et de cession des immobilisations (882 186,17 €), l'excédent d'investissement (4,7 M€), des subventions d'investissement à hauteur de 571 899,91 € et le F.C.T.V.A pour 414 655,83 €.

#### **IV. Le résultat des deux sections du budget principal**

Au global, les résultats se résument comme suit :

- excédent de la section d'investissement de 4 885 657,60 € en 2024, ce qui compte tenu de restes à réaliser en dépenses de 904 928,77 € et en recettes de 219 325,01 € donne un excédent de financement de la section d'investissement de 4 200 053,84 €,
- excédent 2024 de la section de fonctionnement de 1 918 486,24 €, ce qui compte tenu d'un report d'excédent cumulé de 1 216 558,41 € donne un excédent total de fonctionnement de 3 135 044,65 €.

##### A- La section d'investissement

Résultat excédentaire de l'année 2023	+ 4 765 582,93 €
Excédent de financement de l'exercice	+ 120 074,67 €
Restes à réaliser en dépenses	- 904 928,77 €
Restes à réaliser en recettes	+ 219 325,01 €
RESULTAT DE L'EXERCICE :	<b>Excédent de financement de 4 200 053,84 €</b>

## B- La section de fonctionnement

Excédent de l'exercice 2024 cumulé	3 135 044,65 €
Affectation qui tient au minimum compte des restes à réaliser de la section d'investissement pour l'apurement du déficit par l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	2 000 000,00 €
<b>Soit un excédent de fonctionnement reporté au BP 2024</b>	<b>1 135 044,65 €</b>

## V. L'existence d'un budget annexe Cimetière

La section de fonctionnement s'élève à 62 276,26 € en recettes et à 56 209,00 € en dépenses et la section d'investissement à 131 250,00 € en recettes et 18 750,00 € en dépenses.

La synthèse s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

	CA 2022	CA 2023	CA 2024
011 Charges à caractère général (stock)	23 037,25 €	70 908,61 €	56 208,39 €
65 Autres charges de gestion courante	0,11 €	0,00 €	0,61 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>23 037,36 €</b>	<b>70 908,61 €</b>	<b>56 209,00 €</b>

Les dépenses de fonctionnement 2024 ont concerné :

- L'écriture d'annulation du stock de sarcophages et cavurnes pour 56 208,39 €,
- La régularisation d'un arrondi de TVA pour 0,61 €.

Recettes de fonctionnement :

	CA 2022	CA 2023	CA 2024
70 Produits des services, du domaine	18 216,69 €	16 025,03 €	19 258,36 €
013 Atténuation de charges (stock)	6 026,12 €	56 208,39 €	34 694,85 €
002 Excédent de fonctionnement reporté	5 792,40 €	6 997,85 €	8 323,05 €
75 Autres produits de gestion courante		0,39 €	
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>30 035,21 €</b>	<b>79 231,66 €</b>	<b>62 276,26 €</b>

Les recettes de fonctionnement 2024 ont concerné :

- Les ventes de cavurnes du budget annexe pour 2 916,68 €,
- La vente de sarcophage pour 16 341,68 €,
- Un excédent de fonctionnement reporté pour 8 323,05 €,
- La constatation du stock final de cavurnes et sarcophages pour 34 694,85 €.

Dépenses d'investissement :

	CA 2022	CA 2023	CA 2024
16 Emprunts et dettes assimilées		18 750,00 €	18 750,00 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>18 750,00 €</b>	<b>18 750,00 €</b>

La seule et unique dépense d'investissement de l'exercice 2024, tout comme celle de 2023 correspond au remboursement de l'avance par le budget annexe « cimetière » au budget principal (pour rappel 18 750,00 € par an sur 8 ans).

Recettes d'investissement :

	CA 2022	CA 2023	CA 2024
16 Emprunts et dettes assimilées	150 000,00 €		
001 Excédent investissement		150 000,00 €	131 250,00 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>150 000,00 €</b>	<b>150 000,00 €</b>	<b>131 250,00 €</b>

La recette d'investissement de l'année 2024 est constituée uniquement de l'excédent d'investissement correspondant à l'avance de trésorerie (150 000 €) déduit des remboursements effectués.

Au global, les résultats de l'exercice 2024 se résument comme suit :

- Déficit de la section de fonctionnement de 2 255,79 € ce qui compte tenu d'un report d'excédent cumulé de 8 323,05 € donne un excédent total de fonctionnement de 6 067,26 €,
- Excédent de financement de la section d'investissement de 112 500,00 €.

## VI. Les ratios

*Dépenses - VILLE DE LONGUENESSE - Population comprise entre 10 000 et 20 000 habitants*

### **Analyse des Ratios Sur résultats des comptes administratifs Années 2021 – 2024**

\* \* \* \* \*

*Source : DGCL – Donnée DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux –  
Opérations réelles, INSEE (population totale en 2023 – année de référence 2020)  
Hors gestion active de la dette  
Champ : France métropolitaine*

La comparaison des ratios s'analyse en tenant compte de la population INSEE. Au 1er janvier 2024, la population totale de la commune s'établissait à **11 035** (11 078 au 1er janvier 2023).

<b>Ratio n° 1 – « Dépenses réelles de fonctionnement » / Moy. Strate 1 203 €</b> <b>Formule : <i>Dépenses Réelles de fonctionnement + charges rattachées</i></b>
---

2021	–	7 698 209,74€	soit	682 € / hab	(moy. Strate 1 071 €)
2022	–	8 204 289,26 €	soit	740 € / hab	(moy. Strate 1 099 €)
2023	–	8 932 498,59 €	soit	806 € / hab	(moy. Strate 1 154 €)
2024	–	9 002 684,22 €	soit	816 € / hab	(moy. Strate 1 203 €)

soit une légère augmentation de 0,78 % (70 148,33 €) entre 2023 et 2024 qui correspond notamment à :

- une augmentation de plus de 175 300 € des charges de personnel (chapitre 012),
- une baisse de plus de 23 600 € des charges financières (article 66111),
- une diminution des dépenses d'entretien de voirie pour un montant de plus de 211 200 € (article 615231) au détriment de la section d'investissement,
- une hausse globale de plus de 126 100 € pour les dépenses d'énergie (article 60612),
- une augmentation de plus de 38 000 € des achats de denrées alimentaires qui se justifie par l'effet d'une année pleine de fonctionnement de la restauration scolaire (article 60623),
- une augmentation de plus de 36 300 € pour l'entretien des réseaux (article 615232) dû notamment au curage de fossés à la suite des inondations mais aussi au hydrocurage de plusieurs rues,
- une baisse de plus de 41 700 € pour l'article 617 « études et recherches » compte tenu qu'en 2023, cet article enregistre le recours d'un cabinet spécialisé concernant la refonte du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),
- une augmentation de la subvention de fonctionnement versée au CCAS (+ 60 000 € à l'article 657363),
- une diminution de plus de 93 400 € des dépenses imputées à l'article 62876 compte tenu qu'en 2023, deux années ont été comptabilisées pour le remboursement à la CAPSO de la participation à l'entretien des bouches d'égouts pluviales,

**Ratio n° 2 – « Imposition directe : Fiscalité » / Moy. Strate 661 €**  
**Formule : Titres émis aux comptes 73111 et 7318**

Évolution suivant la variation des bases notifiées et de la décision du Conseil Municipal pour le vote des taux en Taxes foncières.

2021	–	4 161 216 €	:	11 282 hab		soit 369 € /hab	(moy. Strate 596 €)
2022	–	4 325 676 €	:	11 082 hab		soit 390 € /hab	(moy. Strate 594 €)
2023	–	4 555 784 €	:	11 078 hab		soit 411 € /hab	(moy. Strate 613 €)
2024	–	4 727 648 €	:	11 035 hab		soit 428 € /hab	(moy. Strate 661 €)

**Ratio n° 3 – « Recettes réelles de fonctionnement » / Moy. Strate 1 415 €**  
**Formule : Recettes Réelles de fonctionnement + produits rattachés**

Ce ratio met en exergue les ressources dont dispose la collectivité.

2021	–	10 753 223,54 €	:	11 282 hab	=	953 € / hab	(moy. Strate 1 272 €)
2022	–	11 206 723,18 €	:	11 082 hab	=	1 011 € / hab	(moy. Strate 1 305 €)
2023	–	11 636 788,38 €	:	11 078 hab	=	1 050 € / hab	(moy. Strate 1 351 €)
2024	–	11 718 537,16 €	:	11 035 hab	=	1 062 € / hab	(moy. Strate 1 415 €)

**Ratio n° 4 – « Dépenses d'équipement brut » / Moy. Strate 364 €**  
**Formule : Mandats émis aux comptes 20, 204, 21 et 23 + charges rattachées + travaux en régie**

2020	–	6 642 902,48 €	:	11 563 hab	=	575 € / hab	(moy. Strate 310 €)
2021	–	5 516 133,52 €	:	11 282 hab	=	489 € / hab	(moy. Strate 292 €)
2022	–	3 701 383,96 €	:	11 082 hab	=	334 € / hab	(moy. Strate 297 €)
2023	–	4 690 803,62 €	:	11 078 hab	=	423 € / hab	(moy. Strate 331 €)
2024	–	4 305 161,52 €	:	11 035 hab	=	390 € / hab	(moy. Strate 364 €)

Les dépenses d'équipement comprennent les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles (acquisitions de biens meubles et immeubles), les travaux en cours auxquels il convient d'ajouter, les travaux en régie.

Les principales dépenses d'équipement en 2024 ont concerné :

<b>LIBELLE DU COMPTE</b>	<b>OBJET</b>	<b>MONTANT</b>
<b>Frais d'études</b>		
	Mission contrôle technique mise en accessibilité ADAP des ERP	5 184,00
<b>Concessions et droits similaires</b>		
	1er acompte refonte du site internet de la Ville	5 895,36
	Réalisation d'une vidéo pour le site internet	2 824,32
<b>Bâtiments et installations</b>		
	Participation financière dans le cadre des travaux attractivité et accessibilité des commerces	4 000,00
<b>Attributions compensation investissement</b>		
	Attribution compensation négative investissement	32 135,00
<b>Autres agencements et aménagements</b>		
	Mise en place aire de jeux sur la commune	119 940,00
	Remise en état city stade	11 380,80
<b>Bâtiments publics</b>		
	Remplacement système alarme intrusion Hôtel de Ville et extension	10 920,00
	Confection et pose d'un portail manuel au cimetière	8 370,00
	Acquisition et pose abris vélos	77 194,50
	Peinture isolante pour réfection groupe scolaire Verlaine	28 692,17
	Rénovation revêtements de sols groupe scolaire G. Sand tranche 1	29 800,90
	Préau pour l'école G. Sand	19 152,00
	Installations supplémentaires de contrôle d'accès écoles	10 008,00

	Réfection peinture classes pour primaire Sand	14 487,76
	Remplacement éclairage salle tennis de table Léo Lagrange	21 588,10
	Remplacement éclairage salle de sports Chartreux	27 423,47
	Entretien chalet Morbier	19 368,72
	Fourniture et pose rideau métallique au centre social Maillebois	4 698,96
<b>Réseaux de voirie</b>		
	Interventions ponctuelles en voirie et réseaux - Réfection de la rue Maryse Bastié	50 612,10
	Interventions ponctuelles en voirie et réseaux - Réfection Avenue G. Guynemer	123 275,70
	Interventions ponctuelles en voirie et réseaux - Réfection Avenue G. Courbet	115 626,90
	Signalisation liaisons cyclable Rimbaud	5 347,51
	Travaux de signalisation horizontale sur les voiries communales 2024	15 334,06
	Interventions ponctuelles en voirie et réseaux - Réfection de la rue Brueghel	96 504,90
	Travaux de signalisation horizontale sur les voiries communales 2024 - 2ème partie	12 451,94
	Signalisation liaisons cyclable Courbet	3 442,50
	Signalisation liaisons cyclable Rembrandt	4 584,60
<b>Installations de voirie</b>		
	Barrières de police pour le service voirie	4 998,00
	Mobiliers urbains comprenant bancs et corbeilles	60 252,60
<b>Réseaux d'assainissement</b>		
	Installation système de surveillance et pilotage des réseaux d'eau potable 2024	23 106,00
<b>Réseaux d'électrification</b>		
	Installations projecteurs supplémentaires terrain d'entraînement stade JMB	19 002,41
<b>Autres réseaux</b>		
	Renforcement réseau poteaux incendie	16 614,40
<b>Autre matériel technique</b>		
	Acquisition illuminations de fin d'année	12 452,88
	Pose d'une cuve à eau avec surpresseur pour salle de sports des chartreux	21 076,80
	Acquisition de matériel pour le service espaces verts	29 124,00
	Broyeur pour le service espaces verts	32 804,15

<b>Autres matériels de transport</b>		
	Acquisition Opel Movano pour le service peinture EF 582 JJ	17 139,24
	2 vélos électriques pour le service Police municipale	4 330,46
	Acquisition tondeuse multifonctions grillo à ramassage centralisé pour le stade des chartreux	58 020,00
<b>Autres matériels de bureau et mobiliers</b>		
	Bancs pliants pour événements divers	4 995,60
	Mobilier pour chalet de morbier	6 599,58
<b>Autres</b>		
	Acquisition d'une nouvelle sonorisation pour la salle des fêtes	11 365,40
	Tentes pliantes pour manifestations diverses	10 557,84
	Système de vidéoprojection salle des fêtes	7 766,21
	Système de vidéoprojection salle du conseil municipal	16 366,73
	Films anti uv et stores pour la médiathèque	7 168,82
<b>Agencements et aménagements de terrains</b>		
	Pumptrack pour installation aire de jeux rue Brueghel	40 719,60
<b>Constructions</b>		
	Programme annuel de travaux de toitures dans les bâtiments communaux	
	Travaux de rénovation toitures multi support étanchéité et bardage - Etanchéité chêneau salle des fêtes	22 078,88
	Travaux réfection toiture - 1er acompte école G. Sand	90 917,34
	Exploitation des installations de chauffage ventilation production d'eau chaude sanitaire et traitement des eaux bâtiments communaux	21 103,33
<b>Installations, matériel et outillage techniques</b>		
	Rénovation de l'éclairage public	206 534,92

<b>RESTES A REALISER DEPENSES DES ANNEES ANTERIEURES</b>		
Frais d'études	Marché de maîtrise d'œuvre et suivi d'exécution de l'ADAP	20 028,97
	Etude de faisabilité pour la construction d'un centre technique communal route de Wisques	4 320,00
	Etude de faisabilité géothermique pour les salles de sports	9 744,00
	Mission assistance à maîtrise d'ouvrage construction salle de sports	7 312,50
	Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un complexe sportif	175 589,52
	Diagnostic structure rénovation et extension d'une salle de sports complexe sportif Maillebois	9 072,00
	Etude sur plan d'aménagement espace boisé communal	11 394,60
	Réfection de l'éclairage public sur un plan triennal	8 508,00
Concessions et droits similaires	Logiciel de gestion scolaire et périscolaire avec portail famille	15 286,08
Installations générales	Déploiement de prises RJ45 pour la connexion informatique mat. Blériot	15 225,88
	Déploiement de prises RJ45 pour la connexion informatique écoles primaires	84 636,82
	Remplacement des sols dans le complexe sportif des Bruyères	145 110,00
Installations, matériel et outillage techniques	Travaux de signalisation horizontales sur les voiries communales 2023	27 322,30
	Renouvellement de la couche de roulement avenue L. Blum	187 536,88
	Bancs en béton pour parc Médiathèque	6 134,85
Installations de voirie	Feux tricolores pour rues Salengro - curie (achat de matériel)	13 608,00
	Feux tricolores pour rues Salengro - curie (pose)	7 382,78
	Remplacement feux tricolores rues camus - Clémenceau	7 003,57
Réseaux d'électrification	Dépose et pose de 16 projecteurs stade des Chartreux	37 735,16
	Pose nouveau projecteur stade JMB	5 065,27
Autres matériels de transport	Véhicule utilitaire léger électrique pour les services techniques	25 867,28
	Autocar IVECO bus Crossway pop	211 744,91
	Véhicule utilitaire avec benne pour le service Espaces Verts	39 624,18
	Tondeuse auto-portée pour le service Espaces Verts	32 400,00
Matériel informatique scolaire	Ordinateur portable pour l'école Blériot	3 118,80
	Ordinateur portable pour l'école Sand	3 353,60

	Tableau numérique interactif et imprimante pour l'école Blum	6 172,80
Autres matériels de bureau et mobiliers	Bancs de vestiaire + table pliante et chaise pour vestiaire stade JMB	5 751,00
Autres	Système de projection avec écran motorisé pour la salle de réunion 3è étage	7 853,88
Constructions	Trx maint. & réhab. menuiseries Hôtel de Ville et CCAS	9 348,73
	Travaux de maintenance et réhabilitation de menuiseries salle des fêtes	187 683,42
	Fourn.et pose menuiseries Maison des Associations – Tranche Optionnelle 1	4 064,11
	Réhabilitation énergétique du groupe scolaire Léon Blum	151 927,46
	Fourn.et pose menuiseries Centre Culturel Lamartine – Tranche Optionnelle 2	34 773,24
	Travaux de maintenance et réhabilitation de menuiseries Eglise St Quentin	12 704,03
	Travaux de maintenance et réhabilitation de menuiseries Club House Chartreux	7 416,34

Les principales opérations reprises dans les restes à réaliser (904 928,77 € au total) :

CATEGORIE DE DEPENSE	OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT DU RESTE A REALISER
- Frais d'études	Marché de maîtrise d'œuvre et suivi d'exécution de l'ADAP	58 949,21
Frais d'études	Etude de faisabilité pour la construction d'un centre technique communal route de Wisques	14 400,00
Frais d'études	Etude complémentaire de faisabilité pour la construction d'un centre technique communal route de Wisques	3 960,00

Frais d'études	Mission de coordination sécurité santé pour 17 bâtiments – mise en accessibilité ADAP des ERP	13 632,00
Frais d'études	Mission contrôle technique mise en accessibilité ADAP des ERP	21 744,00
Frais d'études	Mission SPS pour le suivi des travaux ADAP des ERP	6 102,00
Frais d'études	Mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'Eglise St Quentin	4 037,42
Frais d'études	Mission assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un futur complexe sportif	18 652,50
Frais d'études	Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un futur complexe sportif	174 092,11
Frais d'études	Mission contrôle technique pour la réalisation d'un futur complexe sportif	12 936,00
Frais d'études	Etude géotechnique projet construction d'un futur complexe sportif	2 904,00
Frais d'études	Réfection de l'éclairage public sur un plan triennal	3 882,00
Concessions et droits similaires	Refonte du site internet de la Ville	5 895,36
Autres agenc.et aménagement terrains	Fourniture et pose d'une clôture + portail et portillon salle Léo Lagrange	9 069,60
Installations générales	Fourniture et pose de revêtement de sol école L. Blériot	7 188,87
Installations générales	Rénovation de sols groupe scolaire G. Sand	80 335,89

Installations générales	Signalisation liaisons cyclable Avenue Rimbaud	3 817,37
Installations de voirie	Mobilier urbain pour quartier Fort Maillebois	29 139,60
Réseaux d'électrification	Réalisation terrassement rue Brueghel et changement portée de câble	3 596,50
Autres réseaux	Raccordement fibre optique Mairie et Salle des Fêtes	4 495,61
Autres réseaux	Création d'un poteau d'aspiration incendie rue du château de la côte	7 370,55
Autres install.mat.et Outill.techn	Acquisitions défibrillateurs	7 560,02
Autres install.mat.et Outill.techn	1 tondeuse autoportée + 6 batteries + 1 remorque pour le cimetière	10 485,00
Autres matériels de transport	1 véhicule léger pour les services techniques	24 277,28
Autres matériels de transport	1 fourgon pour le service espaces publics	38 924,59
Matériel informatique scolaire	Ordinateurs pour les écoles	5 691,60
Mater. Bureau et Mob. Scolaires	Mobilier pour les écoles	11 279,81
Mater. Bureau et Mob. Scolaires	Tables octogonales pour la restauration scolaire	3 211,60
Autres mat. Bureau et mobilier	Mobilier pour les services municipaux	5 875,07
Autres mat. Bureau et mobilier	Chaises pour les maternelles restauration scolaire	6 633,76

Autres mat. Bureau et mobilier	2 Armoires d'atelier pour le cimetière	2 420,50
Autres mat. Bureau et mobilier	Matelas pour le chalet de Morbier	3 182,22
Constructions	Réhabilitation énergétique du groupe scolaire Léon Blum Lot n° 3 - Menuiseries extérieures	10 463,98
Constructions	Travaux réfection toiture école G SAND	22 746,66
Install.mat.et outillage technique	Rénovation de l'éclairage public sur 3 ans - Tranches ferme et optionnelles 1 et 2	229 233,23

**Ratio n° 5 – « Encours de la dette » au 31 décembre / Moy. Strate 820 €**  
**Formule : Dette en capital restant, inscrit au B.P. de l'exercice N+1**

Au 31/12/2021 – 4 197 539,40 € : 11 282 hab = 372 € / hab (moy. Strate 862 €)  
 Au 31/12/2022 – 5 590 862,40 € : 11 082 hab = 505 € / hab (moy. Strate 829 €)  
 Au 31/12/2023 – 4 872 543,98 € : 11 078 hab = 440 € / hab (moy. Strate 816 €)  
 Au 31/12/2024 – 4 132 181,42 € : 11 035 hab = 374 € / hab (moy. Strate 820 €)

d'où une baisse du capital restant dû de 740 362,56 €.

Ratio de capacité de désendettement (encours de la dette / épargne brute) :

2021 – 4 197 539,40 € : 3 055 013,80 € = 1 an et 5 mois  
 2022 – 5 590 862,40 € : 3 002 433,92 € = 1 an et 11 mois  
 2023 – 4 872 543,98 € : 2 704 289,79 € = 1 an et 10 mois  
 2024 – 4 132 181,42 € : 2 716 002,74 € = 1 an et 7 mois

Ce ratio est un indicateur de solvabilité. Il représente le nombre d'années qu'il faudrait à la collectivité pour se désendetter complètement si elle y consacrait la totalité de son excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

**Ratio n° 6 – « Dotation globale de fonctionnement » / Moy. Strate 175 €****Formule : Recettes du compte 741 en mouvements réels (dotation forfaitaire + D.S.U. + dotation nationale de Péréquation)**

Il s'agit de la part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.

2021	-	4 598 142 €	: 11 282 hab	= 408 € /hab	(moy. Strate 173 €)
2022	-	4 615 675 €	: 11 082 hab	= 417 € /hab	(moy. Strate 170 €)
2023	-	4 675 788 €	: 11 078 hab	= 422 € /hab	(moy. Strate 172 €)
2024	-	4 775 157 €	: 11 035 hab	= 433 € /hab	(moy. Strate 175 €)

Il y a lieu de constater, une diminution du montant de la Dotation Forfaitaire (- 3 913 €), une augmentation de la DSU (+ 101 176 €) et une augmentation de la Dotation Nationale de Péréquation (+ 2 106 €).

L'augmentation de la DSU est plus significative en 2024 par rapport aux années précédentes notamment du fait de l'élargissement du quartier prioritaire de la politique de la ville Saint-Exupéry – Léon Blum sur le territoire de Longuenesse.

Qui plus est, la commune de Longuenesse perçoit la part cible au titre des 250 communes de plus de 10 000 habitants les moins riches.

**Ratio n° 7 – « Dépenses de personnel » / Moy. Strate 58,90 %****Formule : Dépenses du chapitre 012 / Dépenses Réelles de fonctionnement**

Ce ratio mesure la charge de personnel de la collectivité, c'est un coefficient de rigidité car c'est la part de la dépense incompressible quelle que soit la population de la collectivité.

2021	-	4 739 340,05 €	/ 7 698 209,74	= 61,56 %	(moy. Strate 60,5 %)
2022	-	4 868 934,99 €	/ 8 204 289,26	= 59,35 %	(moy. Strate 60,4 %)
2023	-	5 083 711,15 €	/ 8 932 498,59	= 56,91 %	(moy. Strate 59,7 %)
2024	-	5 259 035,04 €	/ 9 002 646,92	= 58,42 %	(moy. Strate 58,90 %)

Le chapitre 012 est en augmentation de 3,45% entre 2023 et 2024. Les raisons sont multiples : effet année pleine concernant les intégrations des agents de la restauration scolaire dans les effectifs communaux mais aussi la revalorisation de 5 points d'indice pour chaque agent à compter de janvier 2024.

**Ratio n° 9 – « Marge d'autofinancement courant (MAC) » / Moy. Strate 91,20%**  
**Formule : Dépenses Réelles de fonctionnement + remboursement de la dette (imputation 1641) / Recettes Réelles de fonctionnement**

Ce ratio mesure la capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée.

2021	–	79,34 %	(moy. strate 91,1 %)
2022	–	78,47 %	(moy. strate 91,0 %)
2023	–	83,08 %	(moy. strate 92,0 %)
2024	–	83,14 %	(moy. strate 91,20 %)

**Ratio n° 10 – « Taux d'équipement » / Moy. Strate 25,70%**  
**Formule : Ratio n°4 / Recettes Réelles de fonctionnement**

Ce ratio mesure l'effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. A relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années.

2021	–	5 516 133,52	: 10 753 223,54	=	51,30 %	(moy. Strate 22,9 %)
2022	–	3 701 383,96	: 11 206 723,18	=	33,03 %	(moy. Strate 22,8 %)
2023	–	4 690 803,41	: 11 636 788,38	=	40,31 %	(moy. Strate 24,50 %)
2024	–	4 305 161,52	: 11 718 352,66	=	36,74 %	(moy. Strate 25,70 %)

## **Annexe : Législation**

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

### **Annexes**

#### **Code général des collectivités territoriales – Article L2313-1**

*Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.*

*Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.*

*Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les documents budgétaires, sans préjudice des dispositions de l'article L. 2343-2, sont assortis en annexe :*

*1° De données synthétiques sur la situation financière de la commune ;*

*2° De la liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions. Ce document est joint au seul compte administratif ;*

*3° De la présentation agrégée des résultats afférents au dernier exercice connu du budget principal et des budgets annexes de la commune. Ce document est joint au seul compte administratif ;*

*4° De la liste des organismes pour lesquels la commune :*

*a) détient une part du capital ;*

*b) a garanti un emprunt ;*

*c) a versé une subvention supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme.*

*La liste indique le nom, la raison sociale et la nature juridique de l'organisme ainsi que la nature et le montant de l'engagement financier de la commune ;*

*5° Supprimé ;*

6° D'un tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement ;

7° De la liste des délégataires de service public ;

8° Du tableau des acquisitions et cessions immobilières mentionné au c de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme ;

9° D'une annexe retraçant l'ensemble des engagements financiers de la collectivité territoriale ou de l'établissement public résultant des contrats de partenariat prévus à l'article L. 1414-1 ;

10° D'une annexe retraçant la dette liée à la part investissements des contrats de partenariat.

Lorsqu'une décision modificative ou le budget supplémentaire a pour effet de modifier le contenu de l'une des annexes, celle-ci doit être à nouveau produite pour le vote de la décision modificative ou du budget supplémentaire.

Dans ces mêmes communes de 3 500 habitants et plus, les documents visés au 1° font l'objet d'une insertion dans une publication locale diffusée dans la commune.

Les communes et leurs groupements de 10 000 habitants et plus ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères conformément aux articles 1520, 1609 quater, 1609 quinquies C et 1379-0 bis du code général des impôts et qui assurent au moins la collecte des déchets ménagers retracent dans un état spécial annexé aux documents budgétaires, d'une part, le produit perçu de la taxe précitée et les dotations et participations reçues pour le financement du service, liées notamment aux ventes d'énergie ou de matériaux, aux soutiens reçus des éco-organismes ou aux aides publiques, et d'autre part, les dépenses, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Les établissements publics de coopération intercommunale et les communes signataires de contrats de ville définis à l'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine présentent annuellement un état, annexé à leur budget, retraçant les recettes et les dépenses correspondant aux engagements pris dans le cadre de ces contrats. Y figurent l'ensemble des actions conduites et des moyens apportés par les différentes parties au contrat, notamment les départements et les régions, en distinguant les moyens qui relèvent de la politique de la ville de ceux qui relèvent du droit commun.

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-

12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.

### **Code général des collectivités territoriales – Article L1612-12**

*L'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté selon le cas par le maire, le président du conseil départemental ou le président du conseil régional après transmission, au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.*

*Le compte administratif est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption.*

*Lorsque le compte administratif fait l'objet d'un rejet par l'assemblée délibérante, le projet de compte administratif joint à la délibération de rejet tel que présenté selon le cas par le maire, le président du conseil départemental ou le président du conseil régional, s'il est conforme au compte de gestion établi par le comptable, après avis rendu sous un mois par la chambre régionale des comptes, saisie sans délai par le représentant de l'Etat, est substitué au compte administratif pour la mise en œuvre des dispositions prévues aux articles L. 1424-35, L. 2531-13 et L. 4434-9 et pour la liquidation des attributions au titre du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée prévue à l'article L. 1615-6.*